Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le
ID : 069-266910413-20250520-CCAS_2025DC0039-AU

ORGANISME CERT
Fédération Nationale de Protection Civile
Tour Essor - 14 rue Scandicci
93500 PANTIN

SIÈGE SOCIAL DE SERVICE
PROTECTION CIVILE
PROTECTION CIVILE RHÔNE
158 avenue Francis de Pressensé
69200 VENISSIEUX
Tel.: 04 69 96 50 99
formation@protectioncivile69.org

SAAD de Corbas
Place Charles Jocteur
69960 CORBAS

CONVENTION N°144792 DU 21/04/2025

Proposition valable trois mois
Tarifs exonérés de TVA (article 261-4-4-a du CGI)

Numéro de déclaration : 11921576392 (92)
Siret : 785 388 687 00044

LIBELLÉ	DÉTAIL CONVENTION
FORMATION :	Formation Continue Premiers Secours Citoyen (FC PSC)
RÉGLEMENTATION :	Arrêté de la filière citoyenne du 15 juin 2024 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours citoyen » ;
PROGRAMME :	« Le ministère chargé de la sécurité civile fixe annuellement (...) le programme minimal relatif aux connaissances techniques qui nécessitent une mise à jour ou un perfectionnement » ;
FORMATEUR :	Formateur de la Protection Civile titulaire du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (ou équivalent), à jour de formation continue ;
DIPLÔME :	Attestation de formation continue PSC conforme aux annexes de l'arrêté du 21 décembre 2020 délivrée au candidat ayant fait l'objet d'une évaluation favorable par l'équipe pédagogique ;
SESSION :	Une session
PRÉ-REQUIS :	Être titulaire du certificat de compétences « Premiers Secours Citoyen (PSC) » ;
LIEU :	Place Charles Jocteur, 69960 Corbas - 69960 - Corbas ;
DURÉE :	3h de face à face pédagogique minimum, en présentiel ;
DATES / HORAIRES :	Le 23/09/2025 de 13:00 à 17:00
TARIF :	330,00€
TOTAL :	**330,00€**

MONTANT EXONÉRÉ DE TVA (ART. 211-4-4 DU CGI).
CONDITIONS D'ANNULATION : FACTURATION À 100% MOINS DE 72H AVANT LE DÉBUT DE LA SESSION ; 50% MOINS DE 8 JOURS AVANT ; AUCUNE FACTURATION SI ANNULATION À 8 JOURS OU PLUS DU DÉBUT DE LA SESSION. PAIEMENT AVANT LA FORMATION POUR TOUTE PREMIÈRE DEMANDE SAUF POUR LES ORGANISATIONS EN COMPTE (NOUS CONSULTER).

FAIT À VENISSIEUX, LE 21/04/2025, EN UN EXEMPLAIRE POUR CHACUNE DES PARTIES.

PROTECTION CIVILE
FRANÇOIS RICHEZ

PROTECTION CIVILE PROTECTION CIVILE DU RHÔNE
JANIN THOMAS
Protection Civile du Rhône
158 Avenue Francis de Pressensé
69200 VENISSIEUX
PROTECTION CIVILE AIDER · SECOURIR · FORMER
PO Pascal ROUSTAN
Directeur Départemental de la Formation

POUR LE DEMANDEUR,
DATE, SIGNATURE, CACHET

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le
ID : 069-266910413-20250520-CCAS_2025DC0039-AU

PROTECTION CIVILE
AIDER - SECOURIR - FORMER

FORMATION TOUS PUBLICS

PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

Formation initiale présentielle ou hybride, formation continue.

7 heures **PSC1**

OBJECTIFS :

- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pourlui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ;
- Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté ;
- Réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne.

– AU PROGRAMME

- Malaise : alerte des secours
- Plaie, protection
- Brûlure
- Traumatisme
- Hémorragie externe
- Obstruction des voies aériennes
- Perte de connaissance : dégagements d'urgence
- Arrêt cardiaque
- Alerte aux population et protection du ctioyen

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Remue-méninges
- L'étude de cas d'amorçage
- L'exposé
- Les démonstrations pratiques
- L'atelier d'apprentissage du geste et du matériel
- Le cas concret

– CERTIFICATION

Votre formation est sanctionnée par un Certificat de compétences de « citoyen de sécurité civile ».

L'obtention de ce certificat est nécessaire pour certains métiers : professeur des écoles, taxis, VTC...

– INFORMATIONS PRATIQUES

Participants
Jusqu'à 10 personnes pour 1 formateur

Durée
Présentiel : 7 heures
Hybride : 3 heures à distance et 4 heures en présentiel
FC : 3 heures minimum

Coût
Nous consulter

Lieu de formation
Dans nos locaux ou dans les vôtres

Délai de mise en oeuvre
8 jours minimum

Pré-requis
Âge minimum : 10 ans

Formation Continue
Non obligatoire mais vivement conseillée tous les trois ans

Qualifications des formateurs
Formateurs SST
PAE F PSC / PAE F PS

Textes officiels
Arrêté du 24/07/2011
Recommandations PSC1 DGSCGC
RIFC PSC1 FNPC

Délais d'accès
Variables : contacter la Protection Civile de votre département

Handicap
Contacter handicap@protection-civile.org
ou le 01 40 86 12 66, option 1

– CONDITIONS DE VALIDATION

Le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile est délivré aux personnes qui ont participé à toutes les phases de la formation, réalisé tous les gestes de premiers secours lors des phases d'apprentissage pratique et participé une fois au moins, comme sauveteur à une activité d'application.